Dépendance : Genève : la fragilité d'un canton riche

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 575

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011885

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE (suite)

Le Tribunal fédéral et les quais de Montreux

Nous avons relaté dans DP (N° 555, 10.8.1980) comment «Sauver Montreux» avait tenté de s'opposer à l'enlaidissement des quais de Montreux par un projet d'extension de la Maison des Congrès particulièrement mal conçu, concocté par la Municipalité et approuvé, un peu par défaut, par un Conseil communal endormi.

Un recours à la Commission cantonale avait abouti à une condamnation de «Sauver Montreux». Cette condamnation était cependant assortie de considérants laissant percevoir une certaine gêne. En effet, la commission cantonale donnait raison à «Sauver Montreux» sur le fond en déclarant que le projet litigieux est mal conçu et causera une dégradation indéniable du site. La commission déclare même qu'elle n'aurait pas eu d'hésitation à condamner le projet litigieux mais que cela lui était impossible en vertu d'une jurisprudence du Tribunal fédéral. Cette jurisprudence, établie en 1974, dit en substance que l'on ne saurait s'opposer à un projet de construction établi en vertu d'un plan de quartier récent, même si ce projet est mal conçu et affreux. Il suffit qu'il soit conforme au plan de quartier pour être acceptable contre toute esthétique. Soit dit en passant, cette jurisprudence émascule complètement l'article 57 de la loi sur l'aménagement du territoire (LCAT), article qui stipule justement que les citoyens ont le droit de s'opposer à des constructions si celles-ci sont inesthétiques et déparent notoirement un site.

En bonne logique «Sauver Montreux» s'est alors adressé au Tribunal fédéral: puisque le projet litigieux est reconnu inesthétique et condamnable de ce fait en vertu de l'article 57 LCAT, mais que cet article n'a plus force de loi en vertu d'une jurisprudence qui vous est due, soyez assez bons, Messieurs les Juges fédéraux, pour réfléchir à nouveau à cette jurisprudence et éventuellement la mettre en cause. Après tout, vous l'avez établie en 1974, à une époque où l'on croyait nécessaire de relancer la construction. Mais aujourd'hui l'enlaidissement des sites a certainement atteint, en particulier à Montreux, une cote alarmante et peut-être serait-il judicieux de redonner à l'article 57 LCAT sa force de loi.

Le Tribunal fédéral s'est considérablement simplifié la réflexion. Il a déclaré simplement que le recours de «Sauver Montreux» était irrecevable. Il s'est donné cependant la peine de chercher dans les règlements ceux qui lui permettaient de justifier cette irrecevabilité. C'est sûrement plus facile que de se pencher sur le fond du problème, même si c'est plus fastidieux. Et puis cela permet d'éviter de mettre en cause son infaillibilité.

Voilà. Montreux aura donc l'extension de sa Maison de Congrès telle que projetée par la Municipalité. «Sauver Montreux» est condamné aux dépens même si on lui reconnaît d'avoir raison sur le fond. En Suisse, judiciaire rime avec affaires.

Et la Municipalité va pouvoir combler le lac devant l'extension de la Maison des Congrès de manière à éloigner les quais de la sinistre façade de 80 m de long que cette extension imposera aux promeneurs. Cette proposition est parfaitement schizophrène mais permettra, à n'en pas douter, de faire des affaires supplémentaires. Merci «Sauver Montreux».

Pierre Lehmann

NB. Pour plus de précision, la commission cantonale de recours s'exprimait de la façon suivante dans le prononcé évoqué plus haut, avant de rejeter le recours de «Sauver Montreux»: «(...) Il est certes très regrettable que le plan d'extension partiel autorise des constructions si près du Quai de Vernex. Même si elle n'est pas très élevée, la galette projetée cachera partiellement la vue que l'on a depuis le quai sur les montagnes dominant Montreux. En outre, il n'aurait pas été techniquement ni architecturalement difficile de mieux respecter cette vue, en reprenant et prolongeant l'alignement de l'actuelle Maison des Congrès.»

DÉPENDANCE

Genève: la fragilité d'un canton riche

1974-1978, les difficultés économiques amènent une partie de la droite genevoise à surmonter son traditionnel refus d'une politique économique et qui plus est d'une politique économique cantonale.

Au Grand Conseil genevois, un socialiste et un radical proche des milieux de l'industrie présentent presque simultanément deux projets visant l'un et l'autre à la création d'une agence cantonale de financement. Cet organisme devrait appuyer le développement des petites et moyennes entreprises les plus prometteuses et pallier ainsi l'indifférence que manifestent à leur endroit les grandes banques zurichoises et bâloises. Le but: maintenir, puis développer un secteur économique indépendant de la Suisse alémanique et de l'étranger.

Aujourd'hui, la grande peur est passée et M. Alain Borner, le conseiller d'Etat radical chargé de l'économie publique, vient de manifester sa confiance dans la solidité retrouvée de l'économie genevoise. Donc, nul besoin d'une agence de financement! Il suffit ici de mettre sur pied une commission (une de plus!), intitulée (pompeusement) «Office pour le développement de l'économie du canton de Genève» et qui réunira une fois de plus tout ce que Genève compte d'éminences politiques, patronales ou syndicales.

Au cœur du débat entre partisans et opposants d'une politique économique, l'idée d'une autonomie économique relative dans le cadre cantonal.

Les premiers ne se contentent pas de constater que la machine tourne, à plein rendement ou presque; ils s'inquiètent de voir les centres de

décision se situer pour l'essentiel à l'extérieur du canton.
Au moment où apparaissent les difficultés, on le sait, les secteurs dépendant de l'extérieur deviennent très fragiles. Ce n'est pas un hasard si, pendant les années 1975 à 1979, les plus importantes entreprises de l'industrie genevoise, liées pour l'essentiel à la Suisse alémanique, ont perdu plus de 2500 postes de travail sur un total d'un peu plus de 11 500.

DEUX TYPES D'EMPLOIS

La confiance manifestée par M. Borner s'étend manifestement au degré d'«autonomie» du canton: c'est avec satisfaction que le conseiller d'Etat a présenté une étude du service cantonal de la statistique fixant que l'emprise «extérieure» ne concerne que 34,1% des emplois.
Sans vouloir jouer les rabat-joie, il faut admettre que la «dépendance» n'est pas une notion simple et que le diagnostic de M. Borner est vraiment un peu court.
Pour apprécier l'influence de cette fameuse dépendance sur l'emploi — c'est là l'aspect essentiel de la réflexion — il faut distinguer entre deux types d'activités: «grosso modo», d'une part les emplois suscités par des entreprises créatrices de revenus — grâce à l'exportation de produits ou de services sur les marchés extérieurs — et d'autre part les emplois qui consomment, sur le marché intérieur, les revenus ainsi créés.
Les entreprises de la première catégorie sont par définition plus dynamiques, car la concurrence sur les marchés extérieurs exige des produits incluant une technologie avancée ou des services fondés sur une information rare. En cas de contraction de la production, les notions d'indépendance ou de dépendance prennent dans ce secteur une importance capitale: les entreprises multinationales ou multicantonales ont tendance à privilégier les lieux de production situés dans le canton ou le pays d'origine de l'entreprise mère. Un cas typique: l'industrie genevoise des machines, une fois de plus.
Rien de tel avec le secteur domestique, dont les emplois sont liés à l'endroit où l'activité s'exerce, comme dans le commerce de détail, le bâtiment, l'hôtellerie ou la restauration.
Or c'est «malheureusement» dans ces secteurs-là que l'indépendance genevoise est la plus grande, alors que la tendance est inverse dans les secteurs exportateurs: machines et appareils, banques, commerces de gros, assurances, recherche et aménagement.
On voit tout de suite que le mélange des données relatives à ces deux types bien distincts d'emplois, la production d'un pourcentage commun assorti de conclusions péremptoires tient davantage de l'équilibrisme et de la poudre aux yeux que de l'analyse scientifique.
En fait du reste, le déséquilibre que nous venons de constater est encore renforcé par un autre aspect du phénomène mis en lumière par les calculs du bureau genevois de statistique: à l'intérieur de chaque secteur, le taux de «dépendance» est en général plus important pour les grandes entreprises, celles qui comptent plus de cent emplois. Etant donné l'ampleur de la sous-traitance, cela signifie que des petites et moyennes entreprises genevoises, actives dans un domaine créateur de revenus, sont en réalité complètement dépendantes de centres de décision extérieurs au canton.
On l'a dit: dépendance et indépendance sont des critères essentiels lorsqu'on parle d'emplois. Et cela va loin: la banque, à Genève, «dépendante» dans sa majorité, influence l'ensemble de la vie économique genevoise; ce n'est pas un hasard si la restructuration de la vie économique cantonale s'est accompagnée d'une mainmise croissante de la Suisse alémanique, du triangle Zurich-Baden-Bâle.
La «crise» de 1974-1979 semble dans notre pays dépassée, aujourd'hui; pour beaucoup elle n'a représenté qu'une récession parmi d'autres. Au-delà de la restructuration qu'elle a imposée à l'économie, elle apparaît à l'observateur attentif comme l'occasion — pour ne pas dire la cause — d'une véritable mutation qui a encore renforcé le dynamisme de l'économie suisse alémanique par rapport à une Suisse romande toujours plus fragile.
Le phénomène de dépendance n'est du reste pas ici seul en question: à Genève, il s'accompagne d'un accroissement constant du secteur tertiaire au détriment d'un secondaire traditionnellement important. Or nul n'a intérêt, à moyen et long terme, à mettre tous ses œufs dans le même panier.

UN SIGNE D'IMPUISSANCE

La situation actuelle que certains trouvent rassurante peut déboucher demain sur des difficultés et des tensions qui remettront en cause le fédéralisme bien plus profondément que ne l'a fait la ceinture de sécurité.
Mettre la Suisse alémanique au banc des accusés serait un signe d'impuissance. Les responsables de cet état de fait sont les Suisses romands, les responsables politiques comme les cercles dirigeants de l'industrie, qui par manque de courage et d'imagination sont incapables de lancer une riposte adaptée. Le refus d'une politique économique, fondée — c'est un minimum — sur un encouragement des collectivités publiques aux entreprises les plus prometteuses, met une fois de plus en lumière le fédéralisme de pacotille qui est celui de la droite. A Genève, cette absence de volonté se double de la faiblesse personnelle de ceux qui, depuis des décennies, ont la responsabilité du département dit de «l'économie publique». Ici comme ailleurs, le réveil s'annonce douloureux.